71e ANNEE (8e Série) N° 51 21 DECEMBRE 1961

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

SEMINARY LIBRARY
PASSIONIST FATHERS

SOMMAIRE

DOCTRINE

Bulletin de Théologie Morale. — I. PRINCIPES DE MORALE : P. A. Liégé, *Vivre en chrétien*, 753. — G. Vennes, *Inconscient freudien et problèmes de liberté*, 754. — J. Fuchs, *Le Droit naturel. Essai théologique*, 756. — M. Villey, *Leçons d'histoire de la philosophie du droit*, 757.

Bulletin d'Ecriture Sainte. — Nouveau Testament : *Saint Paul* : — C) Théologie, Spiritualité : Fr. Amiot, *Les idées maîtresses de saint Paul*, 758. — C. Spicq, *Vie morale et Trinité selon saint Paul*, 759. — L. Soubigou, *Prêchons et méditons les épîtres de S. Paul*, 760.

A propos des Evangiles de l'Enfance. — Oui ou non, les faits racontés dans les premiers chapitres de S. Matthieu et de S. Luc sont-ils historiques ? Préciser le genre littéraire de ces chapitres, caractériser leur historicité. Limites de la critique historique en ces récits, 760. — Aperçus sur : Jésus, fils de David ; Jésus, fils de Marie ; la naissance à Bethléem ; le recensement de Quirinius ; l'astre des Mages ; le massacre des enfants, 761. — Conclusion, 762.

Actes du Saint-Siège. — S. C. des Rites ; S. C. des Séminaires ; S. C. Consistoriale ; Actes de Jean XXIII, 764.

PREDICATION

Nouvel An. — Recevoir avec Foi et Amour le don de Dieu, 385.

Symbole des Apôtres et Prédication liturgique. — VIII. 2e Dimanche après l'Epiphanie : « Je crois », avec les disciples à Cana, 386.

Paroles des Pères. — Epiphanie (S. Léon) : La lumière de la Foi, 388. — 2e Dimanche (S. Maxime de Turin) : Le miracle de Cana, 389.

Varia. — En l'honneur de Ste Geneviève : Ste Geneviève, bienfaitrice d'Erasme, 390.

Méditations. — L'Agneau de Dieu, 391.

Note Pastorale. — Films-fixes, disques, 392.

DIRECTION **:** Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur — R. DESVOYES, Codirecteur
CORRESPONDANCE **:** M. le Directeur de « l'Ami du Clergé », BP 4 Langres (Hte-Mne)
PUBLICITÉ EXCLUSIVE **:** M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS (8e)

Paraît tous les jeudis à Langres

L'AMI DU CLERGÉ
REVUE HEBDOMADAIRE DE DOCTRINE ET DE PASTORALE

		France	Étranger
ABONNEMENTS	Doctrine seule	11	16 NF.
	Doctrine et Prédication.	13	19 NF.

Tous les nouveaux abonnements partent du 1er JANVIER de l'année en cours
On n'accepte pas d'abonnements à la PRÉDICATION sans la DOCTRINE

L'AMI DU CLERGÉ, 2-4, rue Claude-Gillot, Langres (H.-M) - C. C. P. 21.88 Nancy

PETIT COURRIER

Q. — On entend souvent citer cette phrase attribuée à S. Bernard : « *De Maria numquam satis* ». Quelle en est la référence exacte ?

R. — « L'attribution [à saint Bernard] d'ouvrages qui ne lui appartenaient pas a pu contribuer à établir sa réputation mariale ; elle lui a porté également préjudice. Jamais, par exemple, il n'aurait écrit ce fameux *De Maria nunquam satis* qu'on lui prête, ou, tout au moins, il ne lui aurait pas donné ce sens excessif qui n'est que trop courant. » H. Barré : *Saint Bernard, docteur marial,* dans *Saint Bernard théologien* (Anal. Sacri ordinis cisterc., 1953, fasc. 3-4), p. 100.

La phrase n'est donc pas authentique. Qui l'a formulée le premier ?...

Q. — Pourriez-vous m'indiquer une belle biographie de Ste Jeanne d'Arc ?

R. — Les livres déjà anciens de Mgr Debout, *Ste Jeanne d'Arc,* Bonne Presse, et du cardinal Touchet, *La Sainte de la Patrie,* Lethielleux, gardent leur intérêt. Parmi les ouvrages récents voyez : O. Leroy, *Jeanne d'Arc. Son esprit, sa vie,* in-8, 256 p., 13,80 NF. Alsatia, 1958 ; — P. Doncœur, *Le mystère de la Passion de Jeanne d'Arc.* T. I. *La trahison.* T. II. *Le martyre,* 206 et 254 p. Edit. de l'Orante, 1948 ; — J. Cordier, *Jeanne d'Arc,* sa personnalité, son rôle, in-8, 432 p. La Table ronde, 1948 ; — plus bref, Régine Pernoud, *Jeanne d'Arc* (12 × 18), 192 p., 4,50 NF. Edit. du Seuil, 1959 ; — et d'allure plus doctrinale, Jean Guitton, *Problème et mystère de Jeanne d'Arc,* in-8, 8,50 NF. Fayard, 1961.

Q. — Existe-t-il une ou des saintes Emilie ; où pourrait-on trouver des renseignements à leur sujet ?

R. — 1° Deux martyres de Lyon († 177), du groupe de S. Pothin et de Ste Blandine.

2° Ste *Emilie* DE RODAT (Marie-Guillelmine-Emilie), 1787-1852, fondatrice des Sœurs de la Sainte-Famille de Villefranche-de-Rouergue ; fête le 19 septembre ; voir Mgr Ricard, *La Vén. Emilie de Rodat,* coll. « les Saints », Gabalda, 1912 ; — R. Plus, *Ste Emilie de Rodat,* 104 p., 1,50 NF. *Toulouse,* Apost. de la Prière, 1950 ; — M. Savigny-Vesco, *La Bse E. de Rodat,* 186 p. Alsatia, 1940.

3° Ste *Emilie* DE VIALAR, fondatrice des Sœurs de St-Joseph de l'Apparition (1797-1856) ; fête le 24 août ; voir Paula Hœsl, *Ste E. de Vialar,* in-4, 48 p. Marseille, Maison-mère, 1952 ; — L. Picard, *La Bse E. de Vialar,* in-8, 360 p. Bonne Presse, 1924 ; — Art. de P. Cras, dans *Vie Spirituelle* 1941, t. 74, p. 212 et 287. — Et les notices dans *Vies des Sts et Bx,* t. VIII, p. 458, t. IX, p. 408, pour ces deux saintes canonisées par Pie XII.

Q. — Je cherche une revue très bien documentée pour me tenir au courant des travaux et études sur l'Ecriture Sainte : critiques, historiques et exégèse.

R. — Demandez la *Revue Biblique,* trimestrielle, 26 NF. Paris, Gabalda ; fondée par le P. Lagrange, publiée par l'Ecole Biblique de Jérusalem, elle est la plus riche et la plus solide de langue française ; — *Bible et Terre Sainte,* 9 nos par an, 12,50 NF., Bonne Presse, a le format et l'aspect d'un magazine ; mais son texte bref est solide et souligne une illustration photographique remarquable ; — *Bible et vie chrétienne,* 6 nos par an, Abbaye de Maredsous (Belgique) ; — *Verbum Domini,* 6 nos. texte latin, Rome, Institut Biblique, 12 NF. ; — *Biblica,* 4 nos, rédaction internationale, Rome, Institut Biblique ; — *Evangile,* bulletin de la « Ligue catholique de l'Evangile », 2, rue de la Planche, Paris-7e ; — vous avez aussi d'excellents articles et Bulletins dans les *Recherches de science religieuse,* 4 nos, 15, rue Monsieur, Paris-7e ; la *Revue des Sciences religieuses,* 4 nos, Fac. de Théol. cath. de Strasbourg ; la *Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques,* 4 nos (Le Saulchoir-Etiolles), Paris, Vrin ; *Ephemerides theologicæ lovanienses,* 4 nos, Université de Louvain, Gembloux, J. Duculot ; — voir aussi *The catholic biblical Quaterly,* 4 nos, Université cath. de Washington (17, Cardinal station, D. C.).

P. 370. — *GUIDE-CHANTS.* La réponse a dû vous paraître décevante ! *Quandoque bonus dormitat...* Adressez-vous aux Etablissements Kasriel, 6, rue Tolain, Paris-20e, — ou à la Maison de la Musique, 74, rue de Clichy, Paris-9e, — ou Pierre Beuscher, 66, Av. de la Motte-Picquet, Paris-15e.

André FIGUERAS. — **Saint Bernard.** — 124 p. (11,5 × 17,5), 3,50 NF. — Paris, La Table Ronde, 1960.

On trouvera dans ce livre une biographie du grand cistercien et les données essentielles de son influence sur les événements politico-religieux auxquels il fut mêlé ; mais son activité proprement religieuse sur ses moines, les caractéristiques de sa théologie et surtout celles de sa spiritualité sont laissées dans l'ombre. De plus, certains jugements historiques ou doctrinaux sont trop superficiels et s'expriment en formules qui recherchent l'effet plutôt que la précision rigoureuse. Du moins saint Bernard est bien campé comme un « meneur d'hommes ».

L. de LAVAREILLE, S. J. — **Psychologie au service du chrétien.** — In-8 de 192 p., 12 NF. — Avignon, Aubanel, 1961.

En 68 chapitres très courts (la plupart ne remplissent qu'une page et demie) et qu'il groupe sous quatre chefs : aux sources, formation, thérapeutique, divers — l'auteur expose des réflexions sur des sujets très variés se rapportant à la psychologie et à la formation morale. Ainsi qu'il l'écrit p. 13, ce sont là « quelques esquisses » permettant de « préciser des principes élémentaires d'éducation et de psychologie vitale ». Les parents et éducateurs y trouveront le rappel d'utiles vérités de bon sens et de doctrine chrétienne.

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé* 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

DESCLÉE & C^ie^
Editeurs pontificaux

MISSALE ROMANUM

NOUVELLE EDITION
entièrement conforme au Nouveau Code des rubriques

Les Editions **DESCLÉE & Cie** informent MM. les Ecclésiastiques qui ont passé commande auprès de leur libraire d'un **MISSEL d'AUTEL N° 25,** ou d'un **N° 24 Edition STANDARD,** nouvelle édition, que la Sacrée Congrégation des Rites les a avisés que ce Missel ne pourrait être mis en vente avant AVRIL 1962, alors que la parution était prévue pour la fin de ce mois.

Les Editeurs les prient d'excuser ce retard qui n'est point de leur fait.

■

N° 25 : format petit in-4°, 28 x 20

grand choix de reliures, à partir de **160** NF + T. L.

N° 24 : Edition STANDARD

Cette édition que nous avons voulue ÉCONOMIQUE aura cependant le même format, la même typographie, la même disposition judicieuse des textes, que le **N° 25.** Elle sera imprimée sur papier fort de teinte crème. Les illustrations hors-texte, en couleurs, SERONT SUPPRIMÉES ; seule sera maintenue une gravure de style classique avant le **CANON MISSÆ.**

choix de reliures, à partir de **80** NF + T. L.

■

Demandez tous renseignements complémentaires à votre libraire

DISQUES

Le plus grand choix de disques religieux et de films-fixes

Nouveautés pour NOËL :

LA PASTORALE EN PROVENCE. Conte de Noël avec : Tino Rossi, Fernand Sardou, Henri Genès, Henri Cremieux, Balpétré, etc... (Columbia FSX 141, 30 cm.).

NOELS par LES PETITS CHANTEURS A LA CROIX DE BOIS. — Les Anges dans nos campagnes. — Voici la Noël. — Chut ! Taisez-vous. — Ah ! quand reviendra-t-il le temps? — Marche des Rois. — Noël des Iles. — Le voyage à Bethléem. — C'est le jour de la Noël. — Dir. : Mgr Maillet. (Pathé AT 1030, 25 cm Med.)

A LA NOEL. — Musique de Fr. Cockenpot et C. Geoffray. — Texte de R. Morel. Par l'ensemble vocal R. Passaquet. (Harmonia Mundi 25.301, 25 cm A.).

NOELS DE JADIS, interprétés par les CHANTOVENTS. — Noël nouvelet. — Noël Provençal. — Dans cette étable. — Noël de Gascogne. — Noël Vivarais. — Noël Auxois. — Noël Franc-Comtois. — Noël des Pyrénées. — Noël Lorrain. — Noël Breton. (Unidisc 25.129, 25 cm. Med.).

Conditions exceptionnelles à MM. les Ecclésiastiques

Expédition Province par retour — Abonnement gratuit à « Disques-Informations »

19, RADIO PYGMALION boulevard de Sébastopol — Tél. : CEN. 17-33 — M° : CHATELET

L'OFFICE GENERAL DU LIVRE

14 bis, rue Jean Ferrandi — PARIS-6

est toujours en mesure d'expédier dans le monde entier tous les **LIVRES FRANÇAIS ET ETRANGERS,** la musique religieuse et profane, les disques et les films.

Nous payons, pour nos Clients, les abonnements aux publications françaises et étrangères.

Ainsi, nos Correspondants : SEMINAIRES, INSTITUTIONS, BIBLIOTHEQUES, ECOLES et CLIENTELE PARTICULIERE, peuvent grouper chez nous tous leurs achats, ce qui représente une notable économie de frais de correspondance et autres, en même temps que la grande commodité de n'avoir qu'un seul fournisseur, soucieux de leurs intérêts.

Aux Editions P. TÉQUI, 82, rue Bonaparte, PARIS (VI[e])
C. C. P. 386-21

Par l'auteur du « **Prêtre et son chien** »
et de « **Ces Messieurs de Saint-Sulpice** »

Jean GAUTIER, P. S. S.

J. BARBEY D'AUREVILLY

ses amours — son romantisme

Prix : 12,00 NF
Franco : 12,90 NF

Un vol. in-8 jésus de 256 pages, 8 gravures hors-texte et une carte. Couverture illustrée par M.-C. PERROT, d'après un dessin de DEGAS.

VITRAUX
DALLE DE VERRE
Exécution, Restauration
Atelier THOMAS — Tél. 13.31
78, Av. de Chabeuil, VALENCE (Drome)

LIBRAIRIE R. BOURDON
75, rue de Rennes - Paris-6[e]
Achat et vente de
LIVRES D'OCCASION
Envoi gratuit sur demande de notre liste d'achat

MI-BAS NOIR pour **PRÊTRES**
KYDUR
3 paires : franco
coton . 11 NF.
laine : 21 NF.
fil . 12 NF.
nylon 15 NF.
Indiquer pointure
Etablissements Guillot-Oudin
ROMILLY-S/-SEINE (Aube)
C. Ch. Postal : Paris 1776-06

L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

71e ANNEE (8e Série)
N° 51. — 21 Déc. 1961

BULLETIN DE THÉOLOGIE MORALE

Régulièrement l'*Ami* présente les livres qui paraissent, en Morale comme dans les autres disciplines ecclésiastiques. Ainsi notre revue veut les aider dans ce travail d'étude et de renouvellement intellectuel qui est le devoir — et la consolation — de tout prêtre.

De temps à autre, cependant, il est possible de grouper certains travaux et, en les présentant ensemble, de déceler les tendances actuelles comme les centres d'intérêt auxquels les théologiens accordent le plus d'attention. On voudrait être plus complet, exhaustif même. Mais il faut bien faire un choix. Que les auteurs dont les noms sont omis soient bien persuadés qu'il n'y a à ce fait aucune intention mauvaise. Ce sont bien souvent les circonstances extérieures qui ont commandé.

I. — PRINCIPES DE LA MORALE

SOMMAIRE. — P. A. Liégé, *Vivre en chrétien.* — G. Vennes, *Inconscient freudien et problèmes de la liberté.* — J. Fuchs, *Le Droit naturel.* Essai théologique. — M. Villey, *Leçons d'histoire de la philosophie du droit.*

La morale d'aujourd'hui se fait de plus en plus concrète. Cela correspond à une tendance commune qui va parfois jusqu'à une certaine méfiance vis-à-vis des généralisations. Sous un autre aspect, la morale actuelle se fait concrète, parce qu'elle veut vraiment assumer le sens chrétien des circonstances et des occupations les plus diverses. Il n'en reste pas moins que les principes en eux-mêmes, les inspirations et les aspirations foncières ne sont pas négligées. On le verra tout d'abord par l'étude d'une « morale fondamentale » d'inspiration résolument chrétienne.

P. A. LIEGE, O. P. — **Vivre en chrétien.** Coll. « Je sais, je crois », n° 56, 126 p., 4 NF. — Paris, Fayard, 1960.

Cette collection n'a pas été très généreuse pour la morale chrétienne à laquelle elle n'a pas réservé une section propre. On le comprend s'il faut définir cette partie de la théologie par ce qui est dit de ses représentants au verso de la couverture de ce volume : « Le moraliste sera désorienté, n'y trouvant pas les spéculations juridiques habituelles, exprimées en termes de droit, de devoir et de loi, ni les savants computs de péchés, ni le classique tableau des vertus et des vices, ni rien de ce qui fait le sérieux rigide et vaguement ennuyeux des traités de morale (mais ont-ils jamais convaincu ni converti personne ?) »

Il y aurait, là-dessus, bien des choses à dire. Contentons-nous de demander si l'on a le droit de confondre la morale avec ceux qui la représentèrent à une époque révolue ? Et le désir — combien légitime — de ressourcer bibliquement la morale doit-il nécessairement commencer par l'iconoclasme ? D'autre part, est-il possible de constituer une morale sans idée de devoir ? Non pas certes au sens kantien du mot mais au sens où l'auteur écrit fort bien lui-même (p. 18) : « La religion du Christ n'est pas une morale, disions-nous, mais elle implique nécessairement une morale ; au « *Je suis* » absolu de Dieu en Jésus-Christ, correspond un « *Tu es* » et un « *Tu dois* ».

L'intérêt de ce petit volume n'est pas là, mais bien plutôt dans la valorisation d'une authentique attitude chrétienne devant la vie. A côté de la discipline du citoyen basée sur des pressions sociologiques (*virtutes politicæ* disait Macrobe), à côté de l'éthique du sage fermé sur lui-même, il y a la morale de sainteté chrétienne qui apporte « une nouvelle signification du destin de l'homme, une nouvelle puissance intérieure d'y correspondre, un nouvel élan vital » (p. 22). Tout cela vient de l'*Agapè divine qu'il faut imiter :* la morale chrétienne se résume dans l'amour (p. 22).

C'est aussi une morale du dialogue ; le P. Liégé a bien raison de chercher le fondement de la morale dans une confrontation entre Dieu et l'homme. Aussi bien le sens de l'idéal que le sens du péché ont pour source le sens de Dieu (p. 25 ss). Il ne s'agit évidemment pas « d'un Dieu essentiellement utilitaire, simple moteur auxiliaire des sécurités terrestres ; d'un Dieu qui supplée l'homme-enfant ou l'homme paresseux ou l'homme malchanceux ou l'homme frustré » (p. 34). Ce Dieu est refusé par l' « athéisme de maturité » (p. 34) autant que par la foi. Celle-ci, au contraire, nous révèle un Dieu dont la Transcendance n'est pas menacée par sa Providence ou sa Bonté, un Dieu qui est intervenu dans l'histoire en créant l'homme et en voulant combler son désir de valeur.

« Connaître Dieu, c'est être entré dans le monde habité par sa présence, c'est entrer en participation de l'expérience qu'il a suscitée de lui-même dans l'histoire ; c'est avoir reconnu son image en s'engageant dans les signes de sa venue ; c'est être en communion avec son action et sa personne. Au fond, on reconnaît Dieu parce que lui s'est fait connaître » (p. 28).

Certains s'effaroucheront peut-être de ces paroles et craindront y voir la revendication d'une « expérience religieuse » plus ou moins proche de celle

du piétisme protestant. Il est clair que le P. L. ne songe pas un instant à cela. C'est dans l'Eglise et par l'Eglise qu'il veut voir l'homme arriver au Christ, mais comme une personne bien vivante, à un Père.

Aussi bien, pour arriver au Christ, faut-il se convertir. Imitant le P. Häring qui a réintroduit en morale un traité de la conversion, le savant dominicain montre comment devenir chrétien et le devenir toujours plus profondément implique un changement de mentalité (*metanoia*). Avant l'entrée réelle du Christ dans une vie, l'homme « souhaitait un certain dépassement de l'humain pour lui et pour les autres, et il y travaillait, ne l'attendant, s'il était possible, que des ressources humaines. Et puis tout change. Désormais il mise toute sa vie sur la Gloire que promet et donne le Dieu vivant selon le témoignage de Jésus-Christ » (p. 43). Le processus complet de cette conversion se décompose en trois temps : lucidité, repentance, communion. il serait heureux que le P. L. reprenne ces idées en une étude plus poussée. On aimerait le voir commenter le fameux texte du Concile de Trente (Sess. VI, chap. 6) sur la conversion. Peut-être pourrait-il aussi marquer les analogies et les distinctions entre la position catholique et le « *Semper penitens* » de Luther.

L'exigence chrétienne va se développer en trois directions : obéissance au Christ, prière, renoncement. L'A. a voulu prendre une position nette à propos d'un malaise qui se manifeste en certains milieux catholiques où il devient de bon ton de récuser toute loi. Il montre comment la loi profonde est celle de la grâce et de la conscience aimantée sur la charité. Y correspond une loi extérieure, faite des préceptes du Seigneur et de l'Eglise ; elle a pour but de préciser des directives pratiques, d'assurer un minimum et de « baliser la route ». En communion avec le Christ, le fidèle doit évidemment rechercher tous les contacts psychologiques possibles avec le Seigneur, notamment par la prière. On peut même dépasser ce stade et parler d'une véritable transformation ontologique dans la prière.

« Jésus-Christ a été et demeure l'être dont la vie fut harmonieuse à la volonté du Père, prière parfaite et continue : toute prière d'homme est englobée dans la sienne et trouve avec la sienne accès auprès du Père. »

Cet idéal est si haut qu'on ne peut s'en rapprocher que par le renoncement. Il faut quitter le monde du caprice et de la fantaisie pour le sérieux de la vie et de liberté, se « faire violence » pour permettre au Christ de s'épanouir en nous. Par là, le chrétien s'éloignera du péché rupture d'amitié (chap. IX et X) sans prendre nécessairement parti contre la vie dans le monde (chap. II et XI. Le chrétien au monde et pas du monde).

Le livre se termine par une étude sur l'Eglise milieu de sainteté, principe de sainteté, signe de sainteté. Il représente certainement un des apports les plus précieux de la théologie actuelle au problème de l'existence chrétienne et s'inscrit dans le renouveau de la morale qui s'affirme depuis 20 ou 30 ans.

* *

C'est un point précis du traité des *Actes Humains* qu'a étudié un auteur canadien :

Gaston VENNES. — **Inconscient freudien et problèmes de la liberté.** — 166 p., 12,50 NF. — Trois-Rivières, Ed. du Bien Public, 1960.

Les problèmes du freudisme ont plus d'une fois retenu l'attention des penseurs catholiques. C'est cependant avec ce livre que l'on voit pour la première fois un professeur de théologie morale examiner les méthodes et les enseignements de la psychanalyse dans l'intention bien nette d'en intégrer la partie positive dans un *De Actibus humanis* et d'en rejeter la partie inacceptable, après information et examen.

C'est, en effet, un des mérites de l'ouvrage de M. l'abbé Vennes, professeur de théologie morale au Grand Séminaire de Trois-Rivières, que de vouloir informer loyalement le lecteur. C'est un devoir pour le moraliste de se documenter sur ces questions. On ne peut les traiter par le mépris.

« D'abord, écrit l'auteur (p. 63), il serait de mauvais aloi d'ignorer la science, et plus encore de la bouder. Tout esprit doit accueillir la vérité là où elle se rencontre. Mais quand il s'agit de vérité psychologique, le moraliste a un devoir de justice : les auteurs sont d'accord pour se faire à eux-mêmes et faire à leurs confrères une obligation de rafraîchir sans cesse leurs connaissances en cette matière, puisque la moralité repose, comme sur son fondement et support matériel, sur les conditions psychiques de volontariété et de liberté de l'acte humain. »

Très loyalement, l'auteur rappelle donc les données essentielles du système de Freud. Pour le psychologue viennois, l'enfant est d'abord un bouillonnement de tendances et d'instincts fondamentaux : la *libido* et l'agressivité. C'est le « ça » (*Es* en allemand), c'est-à-dire quelque chose d'indéterminé. Evidemment, les parents et les éducateurs réagissent contre ces tendances débridées : ils forment ainsi dans le sujet un *Sur-Moi* moralisateur.

« L'instance du *sur-moi* apparaît ainsi comme une première organisation psycho-morale ; c'est elle qui transmet au tendre psychisme de l'enfant les directives entretenues dans la famille et la société. Son rôle est certes normal et nécessaire quand l'enfant ne raisonne pas encore, mais reçoit direction et éducation. Son devoir est plutôt de créer une disponibilité, une condition de liberté, l'équilibre qui permettra au *moi* d'assumer ses responsabilités morales » (p. 49-50).

L'idéal serait, qu'avec l'âge de raison, l'activité du sur-moi disparaisse peu à peu et que chaque individu assume, dans la lucidité et la charité, sa conduite personnelle. Il n'en va pas souvent ainsi et, si le sur-moi a refoulé dans l'inconscient les pulsions primitives, il n'est pas parvenu à les détruire totalement. Elles peuvent réapparaître en des actes non-délibérés, des rêves, des tics-nerveux, des actes manqués. On oubliera par exemple le nom d'une personne qu'on déteste. Tel ancien élève d'un maître qu'il a supplanté injustement dira par lapsus : « Mais je l'estime, il fut mon élève », tant il veut le ravaler et ne rien lui devoir. Parfois, l'inconscient essaiera de se jouer de la conscience en maquillant une pulsion que le sur-moi estime inavouable. On croira de toute bonne foi obéir au zèle pour la vérité alors qu'on poursuit une vindicte personnelle.

« L'amour refoulé peut se transformer en agressivité ; une agressivité se retrancher derrière la douceur ou la ténacité fanatique des convictions doctrinales ; une vocation de métaphysicien s'originer d'un retard sexuel ; le péché de la chair peut rebondir de l'angoisse d'une personnalité mal affermie en recherche d'auto-affirmation ou encore d'une solitude affective, d'un état de révolte et de vengeance à l'égard d'éducateurs trop sévères, ou enfin d'un mouvement de vanité » (p. 56).

Un même acte d'ailleurs peut obéir à une motivation consciente et à une autre, inconsciente (surmotivation).

Le terrain ainsi déblayé, la thèse freudienne ainsi exposée, M. Vennes se pose la question : « Quelle attitude alors le moraliste doit-il adopter au regard de la psychologie moderne ? » (p. 63). Il ne s'agit pas de reprendre, évidemment, la philosophie que Freud a cru établir, en dépassant d'ailleurs notablement les faits observés et sans liaison intrinsèque avec ses méthodes d'investigation psychologique. Ce qu'il faut, c'est tenir compte de ce fait : les obstacles à la liberté ne sont plus seulement l'ignorance ou la passion que l'on énumérait autrefois. Ils sont plus sournois parce qu'ils se cachent en nous. Cependant, ils ne modifient pas substantiellement le problème du libre arbitre.

Le psychisme inférieur doit servir le psychisme supérieur tout comme les lois de l'aérostatique ne nient pas le vol du « plus lourd que l'air » et au contraire l'aident. Ceci demande l'abandon d'un certain « angélisme » pour lequel l'homme aurait décidé dans l'absolu, sans avoir à tenir compte de pulsions et de complexes. « Nous ne devons donc pas concevoir notre liberté comme celle de l'ange, désincarnée et indépendante : elle n'est pas une non-relation aux mécanismes extérieurs ou intérieurs » (p. 78). Cela est fort heureusement dit. On se prend cependant à penser que M. V. aurait pu poursuivre ses avantages si, au lieu de poser le problème de la liberté sur le plan philosophique, il l'avait étudié dans ses dimensions chrétiennes. Y a-t-il donc tant de distance entre cette *libido* et la concupiscence décrite par S. Augustin ? L'homme doit-il lutter seul contre ses démons intérieurs ? La grâce n'est-elle pas le facteur essentiel du combat chrétien ? N'est-il pas vraiment curieux de le constater, dès que nous parlons en moralistes, nous oublions la grâce !... M. V. certes y fait allusion, mais une étude plus systématique de ce point de vue eut certainement confirmé ses conclusions déjà si intéressantes. Il en était d'ailleurs bien près lorsqu'il écrivait que « la motivation inconsciente influe sur l'acte humain de la même façon que la passion antécédente » (p. 94), c'est-à-dire comme un obscurcissement de la raison, une entrave, une ligature, une ignorance pratique d'une raison qui, sous les préjugés affectifs, se dissimule la valeur authentique des choses pour préférer les convenances de la passion (p. 98).

Il n'y a pas, non plus, opposition entre la morale classique et la psychologie moderne à propos des cas extraordinaires où les pulsions instinctives, la passion antécédente, suppriment la liberté. La seule divergence viendra de ce que le cas considéré comme presque théorique, autrefois, est désormais reconnu comme plus fréquent. M. V. ne fait que traduire S. Thomas lorsqu'il déclare :

« Aussi ne faut-il pas s'étonner que la passion parfois devienne si violente qu'elle emporte dans un déterminisme irrésistible le dernier jugement de la raison pratique sans atteindre gravement la sérénité de la conscience et de la science morale » (p. 119).

Mais ceci fait rebondir le problème car il faut se demander si pareil déterminisme se manifeste souvent dans la vie et à quels signes on peut le déceler. M. V. ne se soustrait nullement à cette instance et accepte avec courage de traiter « de la détermination concrète de la liberté dans les actes humains » (p. 127). Par là, il entre dans la voie qu'ouvrait Pie XII dans un discours de 1957 :

« Ceux qui croient trop facilement à la culpabilité oublient qu'il ne suffit plus maintenant de tenir compte des circonstances atténuantes traditionnelles... Il faut prendre en considération les éléments mis en valeur récemment par la psychologie scientifique et qui permettent en certain cas de reconnaître une diminution notable de la responsabilité. »

Tout de suite certains traduiront : cela veut dire que le péché mortel est rare. M. Vennes répond :

« Il nous semble que ce soit mal présenter la question. La fréquence et la rareté du péché mortel ou de l'acte vertueux relève bien plus du mystère divin que de nos investigations personnelles ; espérons que le péché mortel est un événement rare, mais il est permis d'affirmer qu'il est plus noble à l'homme de pouvoir pécher mortellement que non, si l'impeccabilité est le résultat d'une désintégration de la personnalité ; et s'il est une belle humilité qui reconnaît ses déficiences psychiques, combien plus profonde (est) celle qui proteste : *Eloignez-vous de moi qui suis un pécheur*. Quoi qu'il en soit, ce qui intéresse le moraliste, ce n'est pas la quantité des actes humains qui s'élicitent dans l'univers chaque jour, mais plutôt la qualité concrète de l'acte posé par un sujet qu'on doit juger pour aider ; et si les évaluations quantitatives ont un sens pour nous, c'est pour autant qu'elles peuvent nous aider à porter ce jugement » (p. 134).

On partira donc ici d'une « présomption » en faveur de la liberté (quoi qu'en dise M. V., je préfère le terme de « certitude morale » plus rarement utilisé par l'auteur). Comme le disait encore Pie XII : « L'homme normal ne possède pas seulement une liberté théorique mais il en a réellement l'usage » (cité p. 144). Le même pontife déclare encore : « La saine raison et même le bon sens se dressent contre un pareil déterminisme de fait qui réduirait au minimum la liberté et la responsabilité ; la pratique du droit, la vie sociale et la révélation de l'Ancien et du Nouveau Testament en apportent amplement la confirmation » (p. 140). M. V. ne se contente pas de développer cet argument, il insiste aussi plusieurs fois sur cette idée qu' « on ne doit pas... présumer trop facilement contre le fonctionnement normal de nos facultés » (p. 119 et surtout p. 139).

Quels critères peuvent servir à établir cette certitude morale dans un jugement portant sur un acte concret ? L'A. propose avec beaucoup de compétence ceux du « comportement surmoïste », de l'autocritique, de la structure globale de la personnalité et de l'ensemble du comportement d'un sujet (p. 150 ss.). Les notions de typologie qu'il suggère enfin (p. 154) peuvent aussi aider le directeur et le confesseur.

Telles sont les richesses de l'ouvrage ici analysé. Ce que nous n'avons pu dire c'est le soin de l'auteur à grouper pour chaque point la littérature essentielle qui en traite et à l'utiliser avec doigté. A certains moment, on souhaiterait presque que M. V. s'engage plus à fond lui-même et se réfère moins aux autorités. Mais on se convainc bientôt qu'il a eu raison de s'effacer ici car ce n'est pas seulement son avis personnel qu'il nous donne, c'est un véritable *consensus theologorum* qu'il nous permet de découvrir. Le travail théologique est fait autant d'humilité que d'engagement personnel.

* *

Passons maintenant au *traité des Lois.* La loi naturelle est toujours un sujet d'étude privilégié. Nous pouvons présenter ici deux études d'inspiration très différente. L'une est due à un théologien, l'autre à un juriste.

J. FUCHS, S. J. — **Le Droit Naturel, essai théologique,** traduit de l'allemand par A. LIEFOOGHE. Coll. « Bibliothèque de Théologie ». — (16 × 23), 214 p., 16,50 NF. — Paris, Desclée, 1960.

Droit naturel... théologie ! Voilà certes des mots qui ne vont guère ensemble pour ceux qui ont fait leurs études ecclésiastiques avant la guerre de 1939. La loi naturelle leur avait été présentée comme une norme purement philosophique, voire même laïque, ainsi que le dit M. Villey dans un autre livre présenté ci-après.

Peut-être est-ce la raison pour laquelle nous avons connu, après la guerre, une véritable crise du droit naturel. Parce qu'on voulait revaloriser la grâce, on est venu à se demander s'il était bien normal que cet être nouveau, divinisé, qu'est le chrétien, trouve les normes de sa vie morale dans des préceptes qui font abstraction de la Révélation. D'autre part, la nature abstraite pour laquelle on avait dressé un code bien précis, sortait quelque peu malmenée des événements. Cette morale presque spontanée de l'honnête homme s'était singulièrement écaillée au gré des circonstances qui semblaient commander des attitudes fort peu classiques. L'homme s'était révélé infiniment plus divers qu'on ne pensait, confronté avec des situations toutes nouvelles. Ce fut l'engouement pour « la morale des situations ».

C'est pourquoi un essai théologique comme celui du P. Fuchs est de toute première importance, d'autant que cet ouvrage a, en lui-même, une valeur exceptionnelle. S'il est difficile d'en détailler ici toutes les richesses, on peut tout au moins en signaler quelques-unes.

Une première thèse qui est à remarquer dans cet ouvrage, c'est que la loi naturelle (ou le droit naturel : les deux termes sont d'ordinaire équivalents sous la plume de l'A.) n'est pas rattachée à la *natura pura* « comme l'indiquent beaucoup de manuels de morale scolastique » (p. 45). Celle-ci, en effet, n'est qu'une abstraction.

« Il n'est donc pas prouvé que tout ce que l'on peut déterminer comme droit naturel effectivement valable pour l'état de *natura pura* le soit aussi pour n'importe quelle situation de l'histoire du salut. Plusieurs de ces moralistes qui rattachent leur éthique du droit naturel à la *natura pura,* ne disent-ils pas expressément que cette éthique concerne un homme hypothétique et non pas l'homme réel ? Il y a peut-être dans le droit naturel de la *natura pura* certains principes qui ne peuvent être formulés d'une façon immédiatement valable et applicable que pour la *natura pura,* et il faut les distinguer d'autres principes qui ont une valeur actuelle dans n'importe quel état de l'homme, y compris le nôtre » (p. 46).

Le P. Fuchs, on le voit, parle des états de la nature, *natura integra, natura lapsa, natura reparata.* Ils s'échelonnent au cours de l'histoire du salut et modifient en un sens la nature humaine « en général » qui est « le fondement le plus profond du droit naturel » (p. 47). Est-ce là sortir des sentiers battus ? L'auteur s'en défend bien et rappelle ce texte de S. Thomas (*Summa theologiæ,* Supplementum, q. 41, a. 1, ad 3) : « La nature humaine n'est pas immuable comme l'est la nature divine. Et voilà pourquoi les exigences du droit naturel se diversifient selon les différents états et conditions de l'homme » (p. 88). Il se réfère aussi à S. Bonaventure. Il aurait pu aussi en appeler à Hugues de St-Victor et surtout à S. Augustin. Ce n'est pas déprécier ce livre si précieux de noter d'ailleurs que l'information historique y est souvent trop discrète. En étudiant de plus près la tradition sacrale de l'augustinisme et des canonistes médiévaux, le P. Fuchs aurait précisément trouvé un exemple historique du droit naturel rattaché à la *natura redempta,* dont il parle ici en ces termes qui paraissent parfois manquer un peu de netteté. Il est vrai qu'il avait déjà exposé des choses analogues dans *Periodica* du 15 mars 1955, p. 45-64 : *De valore legis naturalis in ordine redemptionis.*

Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'applaudir à son exposé qui distingue ainsi une nature en général, à laquelle se rattache le droit naturel primaire, et les différents états historiques de la nature, que concerne le droit naturel secondaire.

Il me paraît aussi très heureux dans les pages où il donne des « exemples de droit naturel secondaire » pris à l'état de nature déchue (p. 90 ss.). L'organisation des hommes en société politique relève de la nature, mais le recours à la contrainte s'explique par la nature même de l'homme déchu. « Le droit de donner la mort en cas de légitime défense est de même une réalité typiquement postérieure au péché originel » (p. 92). Il en va de même pour la guerre juste, le droit du peuple à résister à un gouvernement tyrannique, certains phénomènes de la vie économique, etc.

Cette façon de voir permet à l'A. de prendre position en faveur d'une morale concrète sans tomber dans l'erreur de la « morale de situation » (p. 117 ss.). Celle-ci, on le sait, se ramenait en dernière analyse au sentiment ou au jugement interne de l'homme confronté avec un cas précis sans se référer à un ordre moral objectif. Il ne s'agissait rien moins que d'en appeler à une pseudo-inspiration du Saint-Esprit pour dépasser une morale de la loi et de la nature. On sait comment le P. Fuchs a critiqué cette théorie en commentant le décret du Saint-Office qui la condamnait (*Nouv. Rev. Théol.,* 1956, p. 798 ss.). Il n'en rappelle pas

moins que les critères de moralité d'un acte ne se résument pas dans la seule considération abstraite de la « nature » de cet acte mais doivent aussi mentionner la fin subjective et les circonstances concrètes (p. 126). Certains l'ont trop oublié, au point de faire de la morale une série de recettes pré-fabriquées. Ils ont tout autant laissé s'estomper le caractère personnel de la vie morale en parlant seulement de lois extérieures là où il faut avoir aussi un appel concret de Dieu *hic et nunc*.

« L'individu, écrit le P. Fuchs (p. 124) reçoit dans chaque situation unique les commandements concrets du Dieu vivant ; cette formule est la seule qui corresponde à une juste notion philosophique de Dieu et à celle que nous apporte la Révélation chrétienne... Mais le caractère unique et particulier de l'homme individuel et de ses situations de vie différentes n'est nullement en contradiction avec le caractère général et inconditionnel des principes du droit naturel. L'essence humaine « en général » et beaucoup de propriétés plus ou moins communes à tous les hommes existent réellement chez l'homme individuel et dans sa situation particulière, quoique d'une façon unique et individuelle ; c'est précisément pourquoi ce que dit le droit naturel de l'être appelé « homme » et d'une propriété comme celles dont nous avons parlé, vaut de façon réelle et inconditionnelle pour chaque homme dans sa situation particulière. »

Rendre ainsi vivant et concret ce droit naturel qui apparaissait une immense machine aux rouages impersonnels et compliqués n'est pas le moindre des tours de force que réalise le P. Fuchs.

Mais ceci change tellement les perspectives qui sont devenues classiques depuis un siècle ou deux, que d'aucuns se demanderont comment on peut aisément introduire cette présentation des choses dans un cours de morale fondamentale. Le P. Fuchs résout lui-même le problème pédagogique dans sa *Theologia moralis generalis Prima pars, conspectus prælectionum ad usum auditorum.* Les 22 pages qu'il consacre au droit naturel donnent d'abord une notion de la loi naturelle (I) et prouvent son existence (II) en se référant aux documents ecclésiastiques, à l'Ecriture, aux Pères et à la raison. Sur ce dernier point, l'auteur insiste d'ailleurs peu, en remarquant très justement que cet aspect des choses doit être étudié dans le cours de philosophie morale. La section consacrée à l' « historicité » (III) du droit naturel traite ensuite des différents états (*natura lapsa, reparata*) dans lesquels se concrétise le droit naturel absolu, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Ceci pose évidemment le problème de l'immutabilité de la loi naturelle. L'auteur résume sa thèse par ces mots où l'on trouvera l'écho de son *Essai théologique :*

Ex dictis constat legem naturalem esse nec intrinsece mutabilem nec proprie extrinsece dispensabilem. Hoc autem verum est pro præceptis absolutis absolute, pro præceptis relativis in tota periodo, quo respectivæ conditiones naturæ reales sunt vg. ius coercitionis in statu naturæ lapsæ (et reparatæ) (p. 81).

Viennent ensuite l'étude de la « cognoscibilité naturelle du droit naturel » (V) et la valeur de cette loi dans l'ordre moral chrétien de la grâce (VI).

L'ouvrage du P. Fuchs, on le voit, déblaie donc le terrain et prépare une collaboration heureuse entre la loi naturelle et la morale théologique bibliquement ressourcée. Ajoutons enfin que M. l'abbé Liefooghe, prêtre du diocèse de Lille, s'est acquitté de sa tache de traducteur avec autant de compétence que de conscience professionnelle. Il a droit lui aussi à notre gratitude.

* *

M. VILLEY. — **Leçons d'histoire de la philosophie du droit.** Coll. Annales de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de Strasbourg. — In-8, 442 p. — Paris, Dalloz, 1959.

Cet ouvrage ne s'adresse pas directement aux théologiens puisqu'il est essentiellemnt destiné à des juristes et à des historiens. Mais il intéressera néanmoins les premiers, à la fois par ce qu'il leur apporte et par la protestation qu'il manifeste contre un certain positivisme juridique.

L'auteur, en effet, veut réagir contre la mentalité de bien des juristes qui estiment que le droit se suffit à lui-même et n'a pas à réfléchir sur ses fondements. N'y a-t-il pas là quelque chose d'analogue à un certain légalisme contre lequel il a bien fallu parfois s'insurger ? De plus, il montre que cette réflexion préjudicielle doit se développer à la fois au plan des principes et dans la dimension historique. Ceci n'est pas pour déplaire à ceux qui, depuis les origines du « mouvement biblique », rappellent comment l'œuvre de Dieu se déroule dans l'histoire ou qui sont conscients de tout ce que la vie et la réflexion de l'Eglise peuvent apporter au cours des âges à l'intelligence du donné révélé. Bien des pages de cet ouvrage sur l'esprit historique et sur la philosophie de l'histoire feront la joie des théologiens.

D'autres, par contre, leur déplairaient singulièrement, vg. les remarques déplaisantes et injustes (p. 97-99) sur le néothomisme. Nous devrions nous en expliquer si nous voulions écrire une recension critique. Mais, puisque, comme nous l'avons dit, une partie seulement de l'ouvrage coïncide avec les points d'intérêt du théologien, c'est à ceux-là que nous nous arrêterons.

Tout d'abord, il faut relever la distinction entre l'usage objectif et l'usage subjectif du mot de droit. Lorsque nous parlons du droit de propriété nous croyons user d'un terme vieux comme la pensée juridique. En réalité, c'est seulement au XVIIᵉ siècle que Grotius a introduit chez les juristes cette façon de parler. Il définit un droit « *qualitas moralis personæ competens ad aliquid juste habendum vel agendum* » (p. 249). D'où vient cette conception ? Avec maints médiévistes, M. Villey, l'origine à Occam. Pour celui-ci, en effet, il n'y a pas de nature des choses, source de droit. Il n'y a que des individus qui peuvent ou doivent trouver dans la volonté positive de Dieu la règle de leur action. Ils ont des droits et peuvent les faire valoir : ce sont les droits naturels de l'individu (p. 277).

Avant lui, le mot droit se prenait exactement au sens objectif : c'est ce qui est bien et juste, ce que la nature des choses exige d'eux (p. 257). Pour S. Thomas « *jus...* c'est la res justa, ce qui est juste ; *id quod justum est,* la réalisation externe et objective de la justice. La justice a ceci de

spécial parmi les différentes vertus qu'elle nous apparaît susceptible d'une réalisation objective et tout extérieure » (p. 152). Il va de soi que, dans cette conception, le droit est inclus dans la morale. Elle en est un secteur. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle on a si souvent confondu *droit naturel* et *loi naturelle*. Cette dernière comprendrait tout le domaine de la vertu tandis que le droit s'occupe exclusivement des échanges avec autrui dans lesquels il faut évidemment se référer à des règles objectives et, autant que possible, à l'égalité.

M. Villey est loin d'admettre d'ailleurs cette coïncidence entre droit naturel et loi naturelle (p. 140). Très brillantes sont les pages qu'il écrit (p. 121 ss.) sur « deux conceptions du droit naturel dans l'antiquité ». Aristote détermine le droit de la Cité, il a des vues politiques. Les Stoïciens songent à une loi intérieure, celle de la raison humaine participant à la Raison Universelle. Le Stagirite précise et analyse là où la Stoa se réfère à une conscience beaucoup plus fluide. *L'Ethique à Nicomaque* part des faits et en tire des normes. Le Portique pose un idéal en quelque sorte à priori. Tout cela est très vrai et a été trop rarement observé. Mais est-il sûr pour autant que ces conceptions soient irréductibles et, que pour ne l'avoir pas pensé, Cicéron a commis un « grossier contresens » (p. 140) ? Ne peut-on penser que, dans la loi naturelle, il y a quelques principes premiers, idéaux, qui apparaissent spontanément dans la conscience alors que d'autres sont l'objet d'une déduction ou d'une induction ? Même si Aristote se fait plus proche des faits en morale que dans toute autre partie de la philosophie, il n'en dépasse pas moins la constatation ou la statistique. Il perçoit un idéal dans ce qui est et veut l'imposer là où il n'est pas réalisé. Sinon, écrirait-il une morale ?

C'est la raison pour laquelle S. Thomas a pu si facilement assumer son éthique dans la morale chrétienne. M. Villey manifeste plusieurs fois son admiration pour S. Thomas encore qu'il refuse — sans s'en expliquer nettement — sa conception du droit naturel. Tout au moins a-t-il montré très heureusement comment S. Thomas avait posé les bases de la civilisation moderne en distinguant le sacré et le profane. Le Docteur Angélique, en effet, se sépare nettement de Gratien qui en arrivait à faire du droit naturel une partie du droit positif divin. On pourrait d'ailleurs montrer comment cette conception de Gratien s'origine en réalité à S. Augustin et tient essentiellement en un certain sens, à une méconnaissance, par l'évêque d'Hippone, de la distinction entre la nature et la grâce. S. Thomas a vu au contraire que la nature a sa consistance propre et qu'avant toute Révélation ou toute assomption par la grâce, elle a déjà sa valeur morale.

Ce que M. Villey dit ici pourrait d'ailleurs être élargi encore en étudiant le problème des vertus naturelles qui, chez Alain de Lille et Pierre de Poitiers à la fin du XII[e] siècle, se voient reconnaître une dignité authentique, contrastant avec la tendance augustinienne qui trouvera son expression la plus dure chez Baïus : *virtutes philosophorum sunt vitia*. Il va de soi que si ce droit naturel « laïc » (p. 244) permet au chrétien de collaborer sans réticence et sans arrière-pensée à l'édification de la cité terrestre et à la recherche des valeurs humaines, il ne peut être, pour lui, désarticulé de la grâce. Certains néo-thomistes — que M. Villey déteste tant et parmi lesquels j'ai l'honneur de vouloir me compter — remarquent qu'il y a sous un certain aspect deux droits naturels. Cela ne veut pas dire qu'il y a deux lois de nature différente dans leur lettre mais que, sous leur aspect existentiel et vécu, il y a de notables différences, dues à la relation que la nature entretient avec la grâce. *De quo nobis grandis sermo et multus ad dicendum...*

Ph. DELHAYE.

Bulletin d'Ecriture Sainte

NOUVEAU TESTAMENT

SAINT PAUL

(*Suite.* — Voir *Ami* du 14 décembre)

C. — THÉOLOGIE - SPIRITUALITÉ

13. Fr. AMIOT. — **Les idées maîtresses de saint Paul.** — In-8, 272 p., 9,60 NF. — Paris, Edit. du Cerf, 1959.

M. Amiot est un familier de S. Paul ; comme professeur au séminaire St-Sulpice, il l'a enseigné de longues années. En 1938, il pouvait nous donner « *L'Enseignement de S. Paul* », ouvrage fort apprécié (cf. *Ami* 1938, p. 747) qui devint un classique en la matière. Avec « Les idées maîtresses de S. Paul », il reprend son travail sous une forme plus condensée, plus synthétique, mais avec une jeunesse de cœur qu'une aussi longue fréquentation n'a pas émoussée. Pour lui le contact de Paul est toujours aussi enthousiasmant.

L'A. s'explique sur le but de son ouvrage :

> « La densité, la complexité de la pensée. la profondeur des intuitions risquent chez Paul de déconcerter. On éprouve le besoin d'être guidé par une vue d'ensemble pour dégager les thèmes principaux, en percevoir le lien, la cohérence, et les intégrer dans une idée maîtresse... c'est ce que nous essayons d'apporter dans le présent travail » (*Avant-propos*).

C'est donc une synthèse toute entière centrée sur l'idée de salut. Après avoir présenté la personne de Paul (la vocation, le héraut, l'écrivain), il étudie systématiquement en 4 sections la théologie paulinienne du salut.

— 1. Le Salut par le Christ : Initiative du Père après le péché d'Adam, annoncé et mis en œuvre déjà par la vocation d'Abraham dans la foi, la Loi de Moïse, et enfin pleinement réalisé en J.-C. incarné, crucifié, ressuscité et glorifié.

— 2. Aspect individuel de la participation au salut. L'homme nouveau est le fruit de la justification par la foi et le baptême, qui réalisent l'union au Christ par la grâce de l'Esprit.

— 3. Aspect collectif du salut. C'est en entrant dans l'Eglise, Corps du Christ et en participant à l'Eucharistie que le chrétien vit son salut.

— 4. L'achèvement du salut. L'espérance révèle au chrétien la pleine réalisation de son salut individuel (mort, jugement, résurrection) et collectif (parousie).

Les chapitres relativement courts sont bourrés de références et de citations qui font que c'est S. Paul qui parle bien plus que l'A., celui-ci se contentant de fournir le minimum de cadre, de lien et d'explication. L'exposé simple et très accessible ne s'embarrasse pas de justification exégétique, de notes techniques, mais derrière cette facilité apparente on sent l'auteur très au fait des problèmes dont l'évocation en une telle synthèse ne pourrait que retarder et dérouter. Parfois en vue d'une étude plus poussée, sur un point important, il renvoie à un travail plus complet.

Pourtant il faut parler des limites de ce travail. S'il s'agit « d'idées maîtresses », on aurait pu s'attendre à un ensemble où l'A. aurait fait un choix, alors que l'abondance des textes, uniformément proposés, submerge littéralement le lecteur ; on aurait aimé une synthèse ramenée à l'essentiel où quelques textes majeurs, bien choisis, plus longuement présentés auraient trouvé un appui dans d'autres, plus nombreux, mais laissés au second plan.

D'autre part la méthode adoptée a l'inconvénient de se présenter d'une manière trop statique qui risque de ne rendre que de loin une pensée qui fut liée de si près au temps, aux événements, aux hommes. On voit utilisées sur le même pied toutes les épîtres, Hébreux, Pastorales, grandes Epîtres. A propos de certains problèmes comme celui du Corps du Christ on peut soupçonner une maturation de la pensée de Paul, mais habituellement la perspective d'un développement est étrangère à la méthode employée et c'est dommage. Par exemple sur le thème central du salut, il eût été intéressant de voir les stades successifs d'approfondissement par lesquels était passée la pensée de l'apôtre. De plus, à part de rares exceptions, le rattachement de la théologie paulinienne à l'A. T. est peu marqué.

Bien des interprétations de détail pourraient aussi être constatées, par ex. l'étude du thème « jugement » avant celui de « résurrection », l'affirmation d'un « jugement particulier » à partir des seuls textes pauliniens, l'absence d'une eschatologie cosmique dans la section « salut collectif », etc.

En définitive, c'est peut-être le genre même qui pourrait être remis en question. Est-il possible de synthétiser ainsi autour d'un thème, fut-il de premier ordre, la pensée si complexe de l'apôtre sans la plier à des cadres rigides ? Les remarques du P. Rigaux au sujet des travaux catholiques sur la théologie de S. Paul [1] seraient de mise ici : « Ce genre de travaux, pour utiles et significatifs qu'ils soient, ne représentent plus l'idéal d'une étude du paulinisme. Leurs cadres systématiques, imposés du dehors soit par la structure générale de nos traités de théologie, soit par une logique que n'a pas connue la synthèse paulinienne, ne répondent plus aux exigences de l'heure. »

[1] Rapport présenté aux Journées bibliques de Louvain, 1958.

* *

14. C. SPICQ. — **Vie morale et Trinité selon saint Paul.** — In-8, 92 p. — Paris, Ed. du Cerf, 1957.

Il faut être reconnaissant au R. P. Spicq d'avoir quitté ses travaux d'érudition pour monnayer aux prêtres, religieuses et laïcs cultivés, ce petit livre un peu austère peut-être, mais si riche de contenu.

« Noblesse oblige » ; c'est en prenant conscience de sa dignité de chrétien, de sa race divine, que le chrétien trouvera la source de sa conduite. C'est en se sachant « citoyen de la cité du Dieu vivant » (Héb., XII, 22) qu'il découvrira comment il doit vivre. L'enracinement profond de toute vie morale se situe au niveau même de la vie trinitaire, c'est ce que le P. veut nous aider à découvrir et à vivre.

Pourquoi une morale révélée et comment l'accueillir ? Il commence à dresser un tableau du monde païen avant la proclamation de l'Evangile : anarchie intellectuelle et morale dont Rom., I, 18-32 nous brosse un raccourci saisissant ; puis il montre comment, au cœur de ce monde en pourrissement, Paul révèle et insère les germes d'une vie nouvelle : obéissance dans la foi, accueil de la vérité dans l'amour. Le schème trinitaire structure les trois chapitres suivants.

— 1. L'initiative divine revient au Père, qui révèle son dessein d'Amour, son plan de salut (« Le Mystère » de Eph. et Col.) ; initiative qui est pure grâce et fruit de sa miséricorde. L'homme ainsi interpellé trouve dans cette révélation la confiance et la joie dont il était privé et qui l'ouvrent à l'action de grâces et à l'offrande.

— 2. Dans le Christ. De tout ce plan, J.-C. est le centre. C'est en fonction de son Fils que le Père a tout pensé, décidé, réalisé. L'A. explicite longuement ce « *per ipsum, cum ipso, in ipso* ». De la prédestination à la consommation, tout se joue dans cet « *esse in Christo* » par lequel l'homme devient une créature nouvelle. Mais cette réalité ontologique n'est pas posée une fois pour toutes, elle a à se réaliser en un devenir qui a pour terme la conformité totale au Christ.

— 3. Par l'Esprit. Laissé à ses seules forces, l'homme ne pourrait rien réaliser ; c'est l'Esprit donné qui crée en lui cette vie nouvelle et en devient le principe actif et produit en nous ces fruits qui ont nom sainteté, liberté, charité, sagesse, etc.

Le ch. IV décrit les splendeurs de la vie dans le Christ. Le ch. V : « Tout entiers tendus en avant » (Phil., III, 13) souligne l'aspect dynamique d'une vie morale finalisée par la plénitude de la Parousie. « Quand aura lieu la manifestation du Christ qui est notre vie, alors aussi aura lieu la vôtre, en union avec lui, dans la gloire » (Col., III, 4).

En ouvrant ce livre on cherchait peut-être une morale, on découvre une mystique, et je puis témoigner que ces pages nourrissent facilement l'oraison.

* *

15. Mgr L. SOUBIGOU. — **Prêchons et méditons les Epitres de S. Paul.** — In-8, 300 p., 12 NF. — Paris, Lethielleux.

Le renouveau liturgique demande une prédication qui s'alimente aux sources bibliques et s'inspire avec fruit des textes que l'Eglise a sélectionnés au missel. Si les guides homilétiques sur les évangiles sont nombreux, on trouve moins leur correspondant pour les épîtres ; cependant ces textes, tant à cause de leur caractère fragmentaire que de leur contenu doctrinal très dense et loin de notre mentalité, se révèlent difficiles à présenter aux fidèles. Pour pallier à cette lacune Mgr Soubigou avait publié « *Les Epîtres de l'année liturgique étudiées en vue de la prédication* » (1934). Dans un nouveau travail « *Prêchons et méditons Saint Paul* » (à moins que ce ne soit « Méditons et prêchons S. Paul », comme le porte le titre intérieur), il reprend le même sujet en le modifiant en fonction du renouveau biblique et liturgique qui lui permet « de moins s'attarder aux perspectives psychologiques pour considérer d'avantage le sens des textes replacés dans l'ensemble de l'enseignement du N. T., et souligner leur adaptation à l'année liturgique ».

Au témoignage de l'A., ce travail est le fruit d'une longue expérience de prédication et c'est ce « rodage » qui l'a amené, à la différence de son premier texte, à nous proposer une rédaction continue au lieu d'indications schématiques, et à regrouper l'étude de chaque épître autour d'un thème central. Il ne se substitue pas au prédicateur pour lui fournir un sermon tout fait — tel quel, il serait bien abstrait et désincarné — mais il dégage pour lui les articulations majeures d'un texte par des suggestions précises pouvant servir de base doctrinale solide à une catéchèse.

Le livre peut également servir de canevas à une méditation personnelle sur ces mêmes textes.

Pierre CLAUDEL.

A propos des Evangiles de l'Enfance

1. — *Oui ou non les faits des premiers chapitres de S. Matthieu et de S. Luc sont-ils historiques ?*

Avant d'aborder cette question, il faut d'abord se demander à quel *genre littéraire* appartiennent ces chapitres. Or cette étude, pour ces chapitres est encore dans les langes. Pourquoi ? Parce que les origines des traditions recueillies en ces chapitres, les milieux vivants de l'Eglise primitive dans lesquelles elles se sont transmises et formulées, les procédés d'expression qui avaient cours dans ces milieux, n'ont pas encore été suffisamment explorés. M. Laurentin s'y est essayé pour S. Luc I-II (cf. *Ami*, 13 nov. 58, p. 672-675) et il a dû laisser encore bien des questions ouvertes. Il n'y a encore rien d'équivalent pour S. Matthieu. M. Laurentin propose de façon très générale le genre littéraire du *midrash*, en réhabilitant ce terme qu'une critique positiviste avait à tort dénigré. Mais le genre *midrash* nous est mal connu ; il faudrait se familiariser avec les *midrashim* juifs de l'époque. Déjà le peu que nous connaissons de la littérature de Qumrân est en voie de renouveler notre compréhension de bien des textes. Il ne faut pas vouloir tout savoir à la fois et trancher définitivement toutes les questions !

Ces études préalables sur le genre littéraire affectent-elles le jugement *d'historicité* à porter sur les faits relatés ? Tout d'abord il faut noter que M. Laurentin a pu conduire son étude littéraire et théologique de façon très respectueuse de l'histoire. Le midrash se présente souvent plutôt comme une méditation sur l'histoire (ou sur une tradition accompagnant l'histoire et fondée sur elle) que comme une relation pure et simple des événements. C'est manifestement le cas des évangiles de l'Enfance. On peut bien admettre que cette réflexion ne va pas sans schématisations, raccourcis, accentuations qui donnent un relief nouveau à tel aspect des choses qui n'était pas explicitement perçu d'abord. Ce n'est pas prendre de la liberté avec l'histoire que de percevoir et d'admettre que dans cette histoire il y a plus que l'histoire.

C'est ici qu'il faut se rappeler que la notion que la Bible dans son ensemble se fait de l'histoire sainte, ne répond pas strictement à la notion de l'histoire selon Seignobos ou l'école positiviste. Sans nous en douter, nous gardons dans la mémoire les canons de la science historique positiviste, et nous jugeons d'après ces canons de l'historicité des livres saints. Mais à chaque objet doit correspondre une méthode d'étude adaptée. Les faits bibliques sont inscrits dans les Ecritures inspirées comme porteurs de révélation. Une histoire sainte ne peut se réduire à une simple histoire ordinaire : les faits y sont chargés d'intentions divines, ils sont à « creuser » sous la lumière de l'Esprit-Saint. C'est un fait presque sans exception qu'ils ne sont finalement racontés qu'au terme d'une tradition religieuse, disons même théologique, plus ou moins longue. Bien mieux, on voit la même histoire reprise, reméditée, par des auteurs différents, en des siècles différents, en fonction de préoccupations différentes, et cette méditation trouve toujours des choses nouvelles à éclairer. La grâce, au sens fort, des Livres saints, c'est de nous faire entrer dans cette intelligence de l'histoire : pour qui y a goûté, le résumé des faits retenus par un historien de métier à la mode de 1900, paraîtrait d'une sécheresse pitoyable.

Il faut donc commencer par prendre les faits tels qu'ils sont rapportés : dans quel esprit ? par quel genre de tradition ? avec quelles intentions ? Le premier travail du critique doit être commandé par un souci d'authenticité : retrouver *les textes* avec tout ce qu'ils expriment. Ensuite, avant d'attribuer ou de refuser à ces faits *tels qu'ils sont rapportés*, l'épithète « historique », il serait bon d'expliciter ce que l'on met sous ce mot. Ce n'est tout de même pas pour rien qu'aujourd'hui la critique historique éprouve le besoin d'un sérieux exament de conscience (voir les ouvrages de Marrou, R. Aron, et les réflexions de J. Guitton, sur le *témoignage* en son livre sur Jésus). Les historiens d'aujourd'hui semblent prendre conscience que l'adaptation de leur science à son objet reste imparfaite

et sujette à révision. Nous n'en sommes plus au temps de Loisy et de Guignebert !

Dans l'Ancien Testament, le cas des *Livres des Chroniques* peut nous servir d'exemple. Longtemps on a considéré que leur comparaison avec les livres de Samuel était ruineuse pour leur valeur historique. Puis, au lieu de les traiter en accusés, on fit un effort de sympathie pour comprendre les préoccupations de l'époque où ils furent écrits et leurs intentions ; on devint sensible à leur message ; dans le développement de la révélation, ils tiennent une place irremplaçable. Et par surcroît enfin, on finit par y reconnaître des sources dont l'historicité mérite d'être prise au sérieux.

Pour les Evangiles de l'Enfance, nous n'en sommes plus à la critique rationaliste des dernières décades. La tâche des exégètes aujourd'hui est de les bien comprendre tels qu'ils sont. Quant à l'historicité, le premier souci des critiques doit être de mettre au point leurs instruments. En attendant, il serait bon de rester modeste et d'éviter des conclusions hâtives.

* *

Les récits de l'Enfance de Jésus

2. — Ceci dit essayons de voir comment la critique historique peut s'appliquer aux Evangiles, notamment aux récits de l'Enfance. Il reste entendu que la critique historique *est* la science, moins de l'historique, que de l'*historiquement vérifiable par ses méthodes*. Sans se renier, elle peut avouer qu'elle ne peut conclure sur tel ou tel point ; cela ne suffit pas pour déclarer que ce point n'est pas historique. Et si, par ailleurs, le document inspiré qui le rapporte le donne comme historique, le croyant n'a pas besoin du « placet » de l'historien pour le tenir comme tel. Nous retrouvons ici le problème des relations de la science et de la foi. Distinguer les deux domaines, c'est souvent le meilleur moyen de résoudre les conflits.

Les Evangiles rapportent des faits avec leur signification religieuse, comme événements de l'Histoire du Salut. Il apparaît souvent que cette signification a été saisie après l'événement de Pâques, qui est précisément l'événement décisif de toute l'Histoire du Salut[1]. Evidemment, la critique historique n'a aucune compétence pour juger de cette signification : c'est par la foi que l'homme entre dans cette Histoire. Et par la foi, on accepte, sur le simple témoignage des Ecritures inspirées, toute cette Histoire, et on admet la vérité historique de leur témoignage dans toute la mesure où il prétend l'être.

Il peut arriver, en effet, que la forme historique d'un récit ne soit qu'un procédé d'expression : la parabole du bon Samaritain par exemple. C'est à la critique littéraire de préciser le genre littéraire et de déterminer dans quelle mesure l'auteur a voulu relater une histoire.

Le point de vue de la critique historique est beaucoup plus limité. Elle s'efforce de confronter les témoignages, d'apprécier le degré de leur information, et de leur véracité dans la relation des faits. Appliquée aux témoignages du Nouveau Testament sur Jésus, elle peut vérifier suffisamment de faits pour que soit posé le problème : qui donc est Jésus ? Elle se tient alors au seuil de la foi, mais la réponse ne lui appartient pas[2]. Elle ne pourrait contester telle donnée du Nouveau Testament que si cette dernière se trouvait en contradiction avec un autre témoignage dont la véracité serait bien établie. Pour tout le reste, elle doit se contenter de transcrire le contenu des témoignages, en déclarant qu'elle n'a pas les moyens d'en faire la vérification. Il est regrettable que les critiques soient parfois tentés d'élargir leur domaine et de porter des appréciations au nom d'une vraisemblance qui n'est pas forcément la vérité, quand on a affaire à une tradition religieuse.

Ces principes restent encore très généraux. Nous en verrons l'application tout à l'heure.

* *

3. — *La critique historique et les Evangiles de l'Enfance*

La plupart des vies de Jésus se contentent de quelques remarques générales sur la valeur historique des premiers chapitres de Mt et Lc, puis ils fondent leurs données dans un récit continu en les complétant par ce que nous pouvons savoir par ailleurs du milieu contemporain des événements. M. Daniel-Rops, par exemple, note que « ces parties des deux Evangiles ne viennent pas de la catéchèse primitive » ; que l'intérêt pour les événements de l'enfance a grandi avec la vénération autour de Jésus, que Mt et Lc doivent tenir leurs informations des milieux mêmes où avait vécu Jésus ; que leur discrétion, jusque dans le merveilleux, si on la compare aux exagérations des évangiles apocryphes, montre que ces récits ne sont pas dus aux travail imaginatif des foules. Il conclut :

> « Sans se refuser à reconnaître, dans les récits de l'enfance, l'aspect à la fois poétique et exemplaire qu'y prennent les événements, — un peu comme dans nos chansons de geste, telles les *Enfances Tristan*, — on peut les retenir pour attachés à l'histoire et, incontestablement, fort éloignés des contes pieux dont trop d'hagiographes, plus tard, ornementeront les débuts dans le monde des saints dont ils raconteront la vie » (*Jésus en son temps*, Paris 1945, p. 103-104).

Il y aurait intérêt à procéder avec plus de méthode. Le genre littéraire de ces chapitres doit être étudié pour lui-même, comme moyen de reconnaître les intentions doctrinales qui sous-tendent le récit et veulent révéler les implications profondes des faits dans l'Histoire du Salut. Il ne s'agit pas, dans le récit que l'on se propose de faire à la suite de Mt et Lc, d'en rabattre sous prétexte qu'ils s'intéressent aussi au côté poétique des choses ! Ecrits à la lumière de la foi, ces chapitres veulent être lus à cette lumière. Il est vrai que la foi peut s'y exprimer en alliant un récit simple

[1] S. Jean l'affirme à plusieurs reprises, et c'est en ce sens que S. Luc note qu'au soir de Pâques, Jésus « ouvrit l'esprit des apôtres à l'intelligence des Ecritures » (XXIV, 44-47 ; cf. ℣ 25-27).

[2] Voir nos réflexions sur « *L'énigme du Nouveau Testament* » d'Hoskyns-Davey, dans l'*Ami* du 11 août 1960, p. 502-505.

et populaire avec l'art le plus délicat, ou encore sur le ton de la louange admirative et de l'hymne liturgique. Mais reconnaître le chant de la foi et y accorder nos âmes n'autorise nullement à dénier à ces faits leur réalité historique.

La critique historique peut donc intervenir, mais à sa place, et avec ses exigences rigoureuses, mais limitées et non exclusives. Elle ne saurait embrasser tout le propos des récits auxquels elle s'applique. Et il faut résister aux prétentions qu'elle pourrait avoir de refaire, à sa manière, un récit plus « historique ». Ce serait oublier que la foi connaît des chemins que la critique ignore. On croirait volontiers que l'Esprit de Dieu a parfois pris plaisir à embrouiller les chemins de la recherche historique pour égarer « la sagesse des sages... l'intelligence des intelligents » (I Cor., I, 18 ; Is., XIX, 12 ; XXIX, 14) et pour nous indiquer un chemin plus court.

La critique historique est appelée toutefois à nous rendre service, à condition de choisir quelques points précis qui relèvent de sa compétence. Il ne s'agit pas de soumettre à son jugement tout le contenu des récits de l'Enfance, mais les données dont elle peut tenter la vérification. Prenons quelques exemples de ce qu'elle peut dire... ou ne pas dire [3].

a) *Jésus, fils de David.*

On s'est demandé s'il était possible que Joseph ait pu, mille ans après David, avoir une connaissance sérieuse de ses ascendances ? Pourtant il n'y a là rien d'étonnant, quand on connaît les usages juifs. D'ailleurs Domitien fit entreprendre des poursuites contre les descendants de David, et deux membres de la parenté de Jésus furent cités à Rome comme davidides.

b) *Jésus, fils de Marie.*

La conception virginale comme telle échappe aux vérifications de la critique historique. Mais celle-ci doit compter avec un fait : la polémique juive mentionnera souvent contre le christianisme l'accusation de la naissance illégitime de Jésus. Cette accusation est-elle née de la croyance chrétienne en la conception virginale et pour la nier ? N'est-elle pas au contraire antérieure à la diffusion de cette croyance, et n'a-t-elle pas des racines jusque dans la polémique de certains milieux juifs déjà du temps de Jésus ? Il est surprenant de trouver sur les lèvres d'hommes de Nazareth, en Mc, VI, 3, pour désigner Jésus, et sur un ton péjoratif, l'expression : « N'est-il pas... le fils de Marie ? » Cette façon de désigner quelqu'un d'après sa mère est peu usitée chez les Juifs, même si le père est mort : elle peut indiquer que le père est inconnu et constitue dans ce cas une insulte. Quoi qu'il en soit, la critique historique doit tenir compte du fait que juifs et chrétiens, tout en s'opposant, s'entendent sur le fait que Jésus est fils de Marie.

La foi chrétienne en la conception virginale a été d'abord le secret de Marie et de Joseph, secret qui dut alimenter leur réflexion sur le mystère de Jésus bien avant son ministère public (Lc le laisse entendre, mais aussi Jo., II, 3-4 où Marie apparaît dès le début consciente de la transcendance de Jésus). Ce secret n'est devenu le bien de toute la communauté chrétienne qu'après la Résurrection, en même temps que la foi en la Divinité de Jésus : alors les deux mystères s'éclairent pleinement. Auparavant, la méditation d'Isaïe (où dès la traduction des Septante la conception virginale du Messie est nettement exprimée) put éclairer la foi de Marie et de Joseph.

On voit combien dans ces conditions, il eût été difficile à la communauté chrétienne de déduire d'Isaïe, sans attache historique, la croyance en la conception virginale de Jésus.

c) *La naissance à Bethléem.*

S'agit-il d'une déduction de Michée, V, 1 (cf. Mt., II, 5 ; Jo., VII, 42) ? Mais l'attente d'un Messie de Bethléem n'est qu'une des formes de l'attente juive : en Jo., VII, 27, des gens de Jérusalem font valoir contre Jésus l'argument que « le Messie, quand il viendra, personne ne saura d'où il est » ! D'autre part, si Mt s'intéresse à la naissance à Bethléem comme à une preuve en faveur de Jésus Messie, Lc n'en a pas le souci. Enfin, en Mic., V, c'est en tant que fils de David que le Messie est dit sortir de Bethléem, ville de David.

Faut-il croire Origène quand il déclare que les Juifs à cause de la naissance de Jésus à Bethléem, ont fait silence sur l'attente de la naissance du Messie en cette ville ? En tout cas la polémique juive contre le christianisme n'a jamais mis en doute cette naissance à Bethléem.

d) *Le recensement de Quirinius.*

Depuis Friedrich Strauss, bien des critiques se sont accordé le plaisir de surprendre ici S. Luc en flagrant délit d'inexactitude : Quirinius, disait-on, n'a jamais été gouverneur de Syrie sous Hérode le Grand, mais seulement dix ans après sa mort. On se basait sur des données de Josèphe, que l'on mettait en contradiction avec celles de l'Evangile. Une meilleure connaissance de Josèphe, de ses partis-pris, de ses erreurs quand il ne dispose pas de sources de valeur, fait qu'aujourd'hui la critique ne peut plus s'autoriser à coup sûr de lui et trancher en sa faveur en cas de conflit avec d'autres sources historiques. D'autre part, la découverte de nombreuses inscriptions, papyrus et documents divers, nous renseigne de façon plus précise sur la façon dont les Romains gouvernaient en Orient.

Les affaires orientales étaient confiées à un représentant de l'autorité impériale, pour tout l'Orient, et celui-ci, en Syrie, pouvait gouverner seul, ou avec le gouverneur provincial de Syrie. Nous connaissons les noms de deux de ces gouverneurs entre

[3] Nous utilisons surtout le livre de E. Stauffer, *Jesus-Gestalt und Geschichte*, Berne 1957, cf. *Ami*, 21 juillet 1960, p. 454-455.

les années 9 et 4 av. J.-C. Mais Publius Sulpicius Quirinius, qui fut relevé par Auguste de sa charge de consul en 12 av. J.-C., après cinq mois seulement d'exercice, dut être chargé dès ce moment-là de l'administration de tout l'Orient, à la place de Marcus Vipsanius Agrippa qui venait de mourir : ainsi s'expliqueraient deux inscriptions montrant que l'on connaissait en Asie-Mineure la puissance de cet homme. La désignation de deux gouverneurs pour la Syrie entre 9 et 4 av. J.-C. ne dut pas interrompre sa mission pour tout l'Orient, qu'il continua à exercer après l'an 4, jusqu'à la désignation de Gaius Cesar comme préfet d'Orient en 2 av. J.-C., et qu'il se vit de nouveau confier à la mort de ce dernier en l'an 4 ap. J.-C., jusqu'à son remplacement par le fils adoptif de Tibère, Germanicus, en l'an 17.

e) *L'astre des Mages.*

La Bible de Jérusalem note que S. Matthieu « songe manifestement à un astre miraculeux, dont il est vain de chercher une explication naturelle ». Aussi bien la critique historique n'a pas les moyens d'appuyer une telle explication. Mais elle peut noter que cette mention par l'Evangile d'hommes qui tirent de l'observation des astres des interprétations religieuses concorde avec certains renseignements qui nous viennent de la même époque. Un papyrus égyptien, conservé à Berlin, contient un tableau des mouvements des planètes entre l'an 17 av. J.-C. et l'an 10 après, ce qui suppose une science de l'observation des astres déjà très avancée. D'autre part, un calendrier stellaire établi à l'observatoire de Sippar sur l'Euphrate prévoit le mouvement des planètes pour l'an 7 av. J.-C. et note la conjonction de Jupiter et de Saturne dans les Poissons. Ce fait, qu'au XVII[e] siècle, Képler avait établi par ses calculs, a donc été observé et commenté par des hommes de l'époque. Nous ne nous avancerons pas plus loin, nous gardant de tout concordisme. Mais le fait est piquant !

f) *Le massacre des enfants.*

Seul parmi les Evangiles, Mt le raconte. A. Nisin parle d'une « prophétie d'un massacre des Innocents au moment où naîtrait le sauveur d'Israël », et il cite l'Hymne E (III, 8-10) trouvé à Qumrân (p. 126). C'est un des textes les plus difficiles de la littérature de Qumrân. On y trouve le thème de l'enfantement du Sauveur dans les douleurs de « Celle qui est enceinte ». Il exprime la souffrance et la détresse qui doivent saisir la Communauté de l'Alliance lors de l'avènement messianique. Mais il faut beaucoup de bonne volonté pour comprendre d'un massacre d'enfants, dans un texte aux expressions poétiques et symboliques, cette proposition : « les enfants sont parvenus jusqu'au flot de la Mort » (si l'on suit la traduction de M. Dupont-Sommer).

Par contre, un texte d'un autre écrit, apparenté à l'essénisme peut-être, pourrait être cité et rapproché de Mt. Il s'agit de l'*Assomption de Moïse*, qui dut être écrite peu après la mort d'Hérode le Grand, et qui parle de lui en termes sévères :

« Un roi insolent leur succédera (aux Asmonéens), qui ne sera pas de la race des prêtres, un homme audacieux et sans pudeur ; il les jugera comme ils serviront. Il exterminera leurs chefs avec l'épée et il les détruira en des lieux secrets de sorte que personne ne sache où se trouvent leurs cadavres. Il égorgera les anciens et les jeunes et n'usera pas de clémence. Alors la peur de lui sera amère sur eux dans leur pays. Et il exécutera sur eux des jugements comme les Egyptiens en exécutèrent sur eux, pendant trente-quatre ans, et il les châtiera » (VI, 266).

Cette prophétie apparente décrit les cruautés d'Hérode. L'allusion aux jeunes qui ont été tués comme les anciens pourrait désigner les trois fils d'Hérode exécutés sur l'ordre de leur père. Mais rapprochée du rappel des cruautés des Egyptiens contre les Hébreux, cette allusion pourrait faire penser à des meurtres d'enfants, selon Ex., I, 15 ss. et selon une légende juive rapportée par Josèphe et dont Philon déjà offre des traces. D'après cette légende, l'ordre du Pharaon d'exterminer tous les enfants mâles des Hébreux, a été motivé par un oracle annonçant la naissance prochaine d'un Israélite qui renversera l'empire égyptien et établira celui d'Israël (*Ant.* II, IX, 2 ; *Vit. Mos.* I, 8, 13, 32). Si cette interprétation est la bonne, nous avons en parallèle avec le récit de Mt., à la fois le souvenir d'un fait historique et le rappel des temps de Moïse.

La fuite en Egypte, en Mt., entre aussi dans la typologie mosaïque. Mais ce n'est pas une raison pour la priver de toute valeur historique. Souvent dans les Evangiles, nous trouvons cette façon d'appuyer un fait par un texte de l'Ancien Testament. La question à poser est la suivante : le texte ancien était-il suffisant pour engendrer le récit que l'on donne du fait nouveau ? Ici, il ne semble pas : l'évocation de l'exode d'Egypte est hors de proportion avec le fait dont parle S. Matthieu.

Il y a, c'est vrai, l'histoire des hommes, que la critique historique avec ses méthodes rationnelles s'efforce de retracer. Mais il y a l'Histoire du Salut en Jésus-Christ, qui est la véritable histoire des hommes selon les vues de Dieu. Dans cette perspective, des détails sans importance pour l'historien peuvent entrer dans la révélation d'un fait majeur : en son Fils Jésus, Dieu a voulu que fût récapitulé tout son peuple Israël, et « accompli » tout ce que son histoire annonçait et préfigurait. Ce fait demeure l'essentiel dans la vision historique de S. Matthieu. C'est à ce niveau qu'il faut apprécier, dans la foi, sa pleine vérité historique.

* *

Encore un mot, à l'approche des fêtes de Noël. Les grands événements de l'Histoire du Salut se sont réalisés une fois pour toutes dans le passé des hommes : la liturgie nous donne d'en vivre dans l'Aujourd'hui de Dieu. « *Hodie Christus natus est, hodie Salvator apparuit* » ! Et pour l'Epiphanie, l'épisode des Mages n'est rappelé qu'avec le miracle de Cana et le baptême dans le Jourdain, dans le mystère présent de notre illumination dans l'Eglise : « *Surge et illuminare, Jerusalem, quia venit lumen tuum et gloria Domini super te orta est* ». Une fois satisfaite notre légitime curiosité historique, il reste beaucoup à apprendre : à lire

les Ecritures au présent, à chercher dans la participation à l'Action sainte leur meilleur commentaire, parce qu'il émane du même Esprit, et... à chanter « in hymnis et canticis ».

« *Parle, vieillard, car cela te sied,*
mais avec discrétion : n'empêche pas la musique ! »
(Eccli., XXXII, 3).

J. DELORME.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

S. C. des Rites

1° 20 juillet 1960. *Rubaga.* — Reprise de la cause de canonisation du Bx Charles LWANGA, martyr de l'Ouganda.

2° 20 juillet 1960. *Milan.* — Introduction de la cause du Serviteur de Dieu Georges, Marie MARTINELLI, fondateur des Missionnaires Oblats de Rhaud. Né le 9 mai 1655, dans le diocèse de Milan, oblat de S. Ambroise et S. Charles, fondateur de cette société de Missionnaires pour les Exercices spirituels, il mourut le 2 novembre 1727.

3° 20 juillet 1960. *Lima.* — Reprise de la cause du Bx Jean MASSIAS, frère lai de l'Ordre de S. Dominique (1585-1645) ; béatifié par Grégoire XVI, le 22 octobre 1837.

4° 20 juillet 1960. *Munich.* — Introduction de la cause du R. P. Rupert MAYER, S. J. (23 janvier 1876 - 1er novembre 1945). Prêtre au diocèse de Rottenburg (1899), puis Jésuite ; aumônier militaire, amputé d'une jambe (1916) ; jeté dans des camps de concentration, puis relégué par les Nazis, il mourut frappé d'apoplexie, pendant qu'il prêchait.

5° 9 novembre 1960. *Trévise.* — Décret *de tuto* pour la canonisation de la Bse Marie - Bertille BOSCARDIN. Canonisée le 11 mai 1961 (Ascension); fête le 22 octobre.

6° 11 novembre 1960. *Fribourg-en-Brisgau.* — Reprise de la cause du Bx Bernard, margrave de Bade (1428-1458). Son culte avait été confirmé par Clément XIV (1769).

7° 26 avril 1961. *Turin.* — Décret d'héroïcité des vertus du Vén. Léonard MURIALDO, fondateur de la Pieuse Société de S. Joseph de Turin (1828-30 mars 1900).

8° 26 avril 1961. *Bergame.* — Décret d'héroïcité des vertus de la Vén. Gertrude COMENSOLI, fondatrice des Sœurs du T. S. Sacrement (1847 - 18 février 1903).

9° 10 mai 1961. *Rubaga.* — Reprise de la cause des Bienh. Mathias KALEMBA MURUMBA et 20 autres martyrs de l'Ouganda.

10° 9 novembre 1960. *Montréal.* — Introduction de la cause du Frère André (Alfred Bessette), de la Congrégation de Ste-Croix, propagateur du culte de S. Joseph (1845 - 6 janvier 1937).

11° 8 février 1961. *Paris.* — Introduction de la cause du P. Daniel Brottier, Spiritain (7 septembre 1876 - 28 février 1936).

INSTRUCTION

14 février 1961. — Révision des Calendriers particuliers : Offices et Messes, selon le code des Nouvelles Rubriques (*Acta*, n° 3, 29 mars 1961).

DECLARATION

27 mai 1961. — Commémoraison des fêtes de IVe classe.

S. C. des Séminaires

1° 19 juillet 1960. — Décret qui incorpore le « Studium philosophico-théologique » des Séminaires du diocèse de Lille à la Faculté de Théologie, et publie les règles à observer pour le cours des études et la collation des grades.

2° 8 septembre 1960. — Institut universitaire de « l'Enseignement de la Sainte Famille » à Asmara (Erythrée).

S. C. Consistoriale

1° 26 juillet 1960. Suppression du chapitre collégial de St-Nicolas à Gravina-Irsina (province de Bari). Les biens subsistant seront employés à une fondation pieuse avec charge de faire célébrer des Messes, suivant les décrets de la S. C. du Concile.

2° 8 octobre 1960. Institution d'un Aumônier général auprès de l'Ordinaire militaire (*Vicarius castrensis*) au Canada.

3° 27 novembre 1960. Décret étendant les pouvoirs des aumôniers militaires pour la confession des soldats :

Universi militum cappellani qui facultate audiendi confessiones a proprio Vicario Castrensi prædicti sint, quoties — ubique terrarum — præsentes adsint in locis sive continenter sive transeunter militibus reservatis, hoc est in stativis aut erraticis castris et in navibus, sacri ministerii peragendi causa, valide et licite, de consensu saltem præsumpto proprii Vicarii Castrensis, confessiones excipere possint quorumlibet subditorum cuiuscumque Vicariatus Castrensis qui sponte petierint ; ita ut *cuivis militi* aut subdito cuiuslibet Vicariatus Castrensis peccata sua fas sit confiteri apud *quemlibet militum cappellanum cuiusvis nationis*, qui memoratis fruatur condicionibus.

Serventur accurate cetera ide iure servanda, præsertim quæ ad mulierum confessiones attinent.

4° 12 janvier 1961. Excommunication lancée contre les autorités d'Haïti pour l'expulsion de deux évêques de Port-au-Prince.

5° 29 août 1961. Institution de la dignité de Prémicier, dans le chapitre cathédral d'Ascoli.

Actes de S. S. Jean XXIII

Parmi les documents qui relèvent de l'activité du Souverain Pontife lui - même, et sur lesquels nous aurons sans doute à revenir, signalons :

1° ENCYCLIQUE : *Mater et Magistra* (15 mai 1961 ; *Acta* n° 8, 15 juillet).

2° LETTRES APOSTOLIQUES : Sur la dévotion à S. Joseph, Patron de l'Eglise, et protecteur du prochain Concile (19 mars) ; — demandant des prières pour le Concile, le jour de la Pentecôte (11 avril) ; — sur la récitation du Rosaire, pendant le mois d'octobre (29 septembre).

IMPRIMATUR
Lingonis, die 19 decembris 1961
G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude - Gillot, LANGRES (Haute - Marne)

Vous êtes-vous procuré... ? VOTRE

LIVRE D'ANNONCES PAROISSIALES 1962

ou

ANNUAIRE-AGENDA CATHOLIQUE

350 pages, 16 × 25 cm., reliure souple
8 NF. (franco : **9,45 NF.**)

« Je trouve toujours votre LIVRE D'ANNONCES PAROISSIALES très pratique ; les améliorations apportées sont fort judicieuses et son ANNUAIRE très commode. » Un Curé de Seine-Maritime.

ANNUAIRE : Le Pape et le Vatican — Guide administratif des Evêchés français — Episcopat de langue française — Annuaire de l'armée, de la marine, des étrangers — Communautés — Œuvres, etc...

AGENDA : 3 jours à la page — page entière pour dimanches et fêtes — ordo universel — pages blanches...

●

AGENDA ECCLÉSIASTIQUE de poche 1962

350 pages, 9 × 13 cm, 440 p. reliure pleine pellior
3,30 NF. (franco : **3,95 NF.**)

PORTEFEUILLE SPECIAL PROTECTEUR pour cet Agenda, avec pochette :
4,50 NF. (franco : **4,95 NF.**)

Collection *« Théologie, Pastorale et Spiritualité »*

Marie Aquinas Mc NAMARA

L'AMITIÉ CHEZ SAINT AUGUSTIN

Un volume 13 × 20 cm., 240 pages **9,75 NF.**

A travers les étapes de sa vie, l'évolution de la conception de l'amitié chez Augustin ; comment le jeune homme amoureux et passionné se transforme en un apôtre au cœur brûlant d'une ardente charité.

●

Publications des Editions Cisterciennes de Rome

J. MARLIER

CHARTES ET DOCUMENTS concernant L'ABBAYE DE CITEAUX (1098-1182)

Volume 19 × 27 cm., 256 pages........ **40 NF.**

Première publication dans la collection BIBLIOTHECA CISTERCIENSIS. Il s'agit des chartes et documents relatifs au domaine de Cîteaux depuis sa fondation jusqu'à la bulle de confirmation du 15 mai 1182.

L'ouvrage contient aussi des documents relatifs aux trois premiers abbés Robert, Aubri et Etienne Harding.

Series Scriptorum S. Ordinis Cisterciencis, Vol. II

CONRADUS

EXORDIUM MAGNUM CISTERCIENSE, sive narratio de initio Cisterciensis ordinis

Edition publiée par Bruno GREISSER

Volume 19 × 27 cm., 384 pages........ **50 NF.**

Edition critique de ce texte, qui figure dans la Patrologie de Migne, tome CLXXXV COLONNES 992, 1198.

PARIS VI^e P. LETHIELLEUX EDITEUR 10, Rue CASSETTE

5092

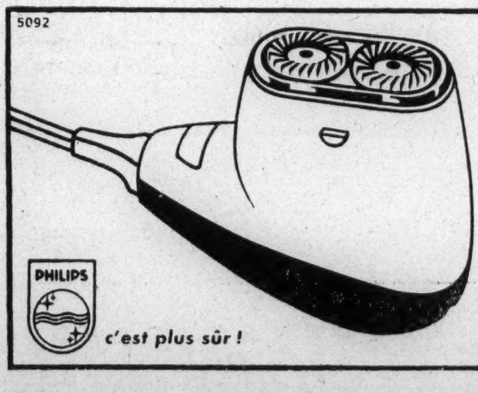

PHILIPS *c'est plus sûr !*

Plus que jamais champion du monde

RASOIR PHILIPS "STANDARD UNIVERSEL"

65 NF

Lotion Olfran pré-shave: spécialement étudiée pour préparer le visage. Permet de se raser encore plus agréablement.
Lotion Olfran after-shave : rafraichissante, adoucissante et tonifiante. Sensation de bien-être après le rasage.

PROCURE GÉNÉRALE DU CLERGÉ

des Missions et des Œuvres Catholiques

1-3 et 5, Rue de Mézières -- Paris-VI^e

Métro : Saint-Sulpice ***Maison fondée en 1898***

Tous Ouvrages de Librairie
Missels d'Autel | Bréviaires. etc.
Chasublerie – Mobilier, orfèvrerie et lingerie d'église
Harmoniums – Editions musicales
STATUES – DISQUES – FILMS FIXES
Revue « Musique Sacrée » – L'Organiste

Commission — *Le plus grand magasin religieux de Paris* — Exportation

le chauffage des églises
résolu par le
CALORIFÈRE A MAZOUT
AERCO
A AIR SOUFFLÉ
Nombreuses références

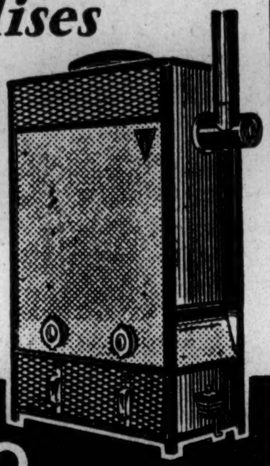

ETABL^ts **ENNCO** CONSTRUCTEURS
88, AV. A.-DUTRIEVOZ - TEL. 52.82.48
VILLEURBANNE (RHONE)
NOUS CONSULTER EGALEMENT POUR LE CHAUFFAGE DES ECOLES, CINEMAS, SALLES PAROISSIALES, ETC...

HARMONIUMS
NEUFS ET D'OCCASION
EN TOUTES MARQUES
LABROUSSE
Achat - Echange - Location
33, Rue de Rivoli, PARIS-4.

Sonneries Electriques de CLOCHES
BACH - METZ
A. BACH, Ingén. I.E.N.
Agence technique pour le Centre :
BEAUMONT (Clermond-Fd)
12, avenue de Clermont
(Puy-de-Dôme)

LOURDES
PALAIS DU ROSAIRE
MAISON CATHOLIQUE
LISIEUX
Objets de piété

LES DUPLICATEURS **MÉTRO**
vous présentent:

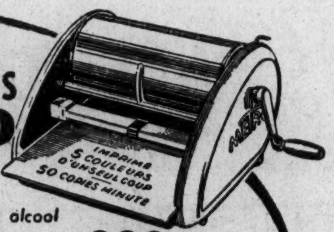

1° **"LE CADDIE"** à alcool
SIMPLICITÉ ROBUSTESSE PRÉCISION
229.00 NF
2° **"LE CLUB"** à alcool
Aux qualités du Caddie s'ajoutent sa démultiplication et ses pressions variables. (Grandes possibilités)
350.00 NF
3° **"LE RACER"** à alcool
Prise automatique Pressions variables Compteur Réservoir sélectif d'alimentation (Grand Rendement)
586.00 NF
Tous nos prix s'entendent TTC franco de port et d'emballage
Exportation tous pays
Matériel agréé et recommandé par l'Institut Pédagogique
Fournisseur des Grandes Administrations et des Collectivités
Documentez-vous sur nos duplicateurs **STENCILS ET ALCOOL**
DOCUMENTATION CL GRATUITE SUR DEMANDE
DUPLICATEURS MÉTRO S.A. 50, RUE ÉTIENNE MARCEL PARIS-2^e
Téléphone : CEN. 98-17 et 38 30 — Succur. METZ, 22, Av. Leclerc de Hauteclocque

LA CHAISE RELIÉE
Nouvelle Conception
Solidité - Economie - Confort
G. BEGUE et FILS
à HAGETMAU (Landes)
Photos et tarifs sur demande

FONDERIE de CLOCHES de PARIS
57, av. Gambetta, Bagnolet (Seine)
BLANCHET & C^ie

fond, accorde, répare les cloches de toutes dimensions et les ELECTRIFIE
Seul fondeur de cloches équipant électriquement depuis 1920 les cloches avec ces appareils parfaitement adaptés, conçus, mis au point et construits dans ses ateliers.
Devis et visite sans engagement sur demande

AUGUSTE VALENSIN

Autobiographie d'un philosophe, d'un prêtre, mais aussi document de valeur exemplaire sur la vie de l'esprit dans l'Eglise en notre siècle.

12 NF.

•

Jean GUITTON, *de l'Académie Française*

UNE MÈRE DANS SA VALLÉE

Chacun retrouvera un visage chéri dans celui qu'a tracé de sa mère l'auteur du Portrait de M. Pouget « cette réussite exceptionnelle de notre littérature » (A. Camus), réussite que ce nouveau livre est susceptible d'égaler.

12 NF.

•

Valentin-M. BRETON

LA VIE RELIGIEUSE

Voilà le manuel qu'un directeur et conseiller de religieuses de tous Ordres a souhaité donner aux « apprenties religieuses » et à leurs Maîtres pour éviter l'échec d'une existence consacrée à Dieu.

6,90 NF.

•

THÉOLOGIE DE LA VIE MONASTIQUE

Etudes sur la Tradition Patristique par un groupe de spécialistes.

30 NF.

AUBIER - Editions Montaigne
13, Quai de Conti — Paris-6e — Tél. Dan. 55-59

LIBRAIRIE
38, rue St-Sulpice
PARIS - 6e

MIGNARD

EDITEUR
Tél. Dan. 03-88
C.C.P. Paris 6249-19

Dépositaire des Editeurs Pontificaux et Imprimeurs du Saint-Siège

LITURGIE - LITTERATURE RELIGIEUSE ET GENERALE

Tous les bons livres — DISQUES ELECTROPHONES

Choix important de Missels d'Autels
et de Nouveaux Bréviaires Romains ou latin-français

ASSORTIMENT UNIQUE EN FRANCE DE TOUS MISSELS RECOMMANDES AUX FIDELES

GRANDE VARIETE D'IMAGES - SOUVENIRS MORTUAIRES - MAROQUINERIE - CUSTODES

LES PLUS BEAUX MODÈLES DE CRÈCHES
ET SANTONS pour intérieurs Familiaux, Eglises, Salles d'Œuvres

GRAND CHOIX D'ARTICLES DE BON GOUT, POUR LES CADEAUX DE FIN D'ANNÉE

PROCURE ARTISANALE DU CLERGÉ — ATELIER D'ART SACRÉ
Pour l'Eglise Ancienne, Rénovée ou Nouvelle

CHEMINS DE CROIX — OBJETS RELIGIEUX et de CULTE — ORFEVRERIE — PEINTURES
STATUES pour intérieur ou extérieur — ART Ancien et Moderne

CHASUBLERIE : ORNEMENTS EN GRANDES FORMES
à des prix de fabrique dans des tissus de 1er choix

MODÈLES RÉPUTÉS DE TUNIQUES & AUBES, MARQUE C. D.
pour Communiants, Chantres, Clercs et Enfants de Chœur

EXPEDITIONS — ***EXPORTATION***

CATALOGUE GENERAL ILLUSTRE 1961 *sur simple demande*

MUSICA
SACRA

présente :

UN DISQUE EXCEPTIONNEL

Toute la Bohème chante le

TE DEUM
de
DVORAK

230 exécutants : Solistes, Chœurs de la Philharmonie Tchèque, Orchestre Symphonique FOX de Prague, Dir. : V. Neumann.

AMS 5.007 (25 cm. importé d'Allemagne)

DISQUES LUMEN
3, rue Garancière — Paris-VIe

Sommes acheteurs **OPERA OMNIA** Saint Cyrille Alexandrie
(Editions MIGNE et PUSEY)
Ecrire **ZIRONDOLI,** 24, rue de Milan — PARIS-9e

VITRAUX
Antoine BESSAC à Grenoble (Isère)
Maison de Confiance-Fondée en 1860
Travaux soignés - Prix raisonnables

ŒUVRE D'ENTR'AIDE

9, rue Moncey — BESANÇON

R. C. 97-96 Tél. 36-21 C.C.P. Dijon 1284-69

Nos soutanes PURE LAINE à des prix imbattables :
145 — 155 — 165 — 185 — 218 — 240 NF.

Voir aussi nos tergal et rilsan. Demandez échantillons.

VETEMENTS DIVERS :

SURPLIS tergal, indéplissable .... **63,00** NF
SURPLIS coton. .... **19,50** NF
AUBES enfants chœur .... **24,00** NF
BLOUSES croisées, satin noir .... **28,00** NF
PANTALONS ville, peigné laine, noirs .... **37,50** NF
PANTALONS ville, gris en laine, 1/2 saison .... **25,00** NF
PANTALONS ville, gris, tergal .... **37,50** NF

Tous ces vêtements à fermeture éclair:
SURVETEMENTS jumel, épais, l'ensemble .... **50,00** NF
BLOUSONS, tricot, laine noire, très habillé .... **39,00** NF
BLOUSONS, tricot, laine noire .... **16,90** NF
GILET, belle laine, sans manche .... **35,00** NF
BLOUSONS, nylon noir reversible, gris, bleu. .... **55,00** NF

DUFFLE-COATS, noirs .... **88,00** NF
TROIS-QUARTS, loden gris ou beau drap noir .... **125,00** NF
MANTEAUX douillettes raglan, marque « SALF » .... **175,00** NF

et tous anoraks, canadiennes, imperméables à tous prix. — Grand choix chaussures ville et sport — Tous sous-vêtements en rovyl.

DEMANDER NOS TARIFS